



AUTORISATION PARENTALE

A la pratique de la plongée sous-marine ou du hockey subaquatique

Les deux parents doivent donner leur accord :

PARENT 1	PARENT 2
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
DATE DE NAISSANCE : / /	DATE DE NAISSANCE : / /
TEL :	TEL :
ADRESSE :	ADRESSE : (<input type="checkbox"/> cocher si idem que Parent 1)
CP : Localité :	CP : Localité :
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur

ENFANT	
NOM :	PRENOM :
DATE DE NAISSANCE : / /	

Nous autorisons notre fils/fille à s'inscrire à l'**Ecole de Plongée d'Ottignies (EPO)** dont les entraînements se passent à la piscine de Blocry les mercredis soir, et ce en vue de se préparer à la pratique de la plongée sous-marine | du hockey subaquatique (cocher la/les case(s) adéquate(s))

Nous autorisons notre enfant à participer aux sorties extérieures, dont le responsable de section nous informera des modalités au préalable.

Nous confirmons avoir pris connaissance de la note informative sur le droit à l'image et le RGPD, visible à tout moment à l'adresse <https://epo-plongee.be/rgpd>

L'autorisation parentale est donnée par les deux parents et reste valable sans limite de temps tant que celle-ci n'est pas explicitement révoquée. Si pour diverses raisons, vous décidez de modifier celle-ci, il vous appartient de le signaler au secrétariat du Club : secretariat@epo-plongee.be

Fait à Le / /

Signatures des deux parents (précédées de la mention « Lu et approuvé »)

Version 2022.1